

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)**  
**Procès-verbal de la séance du jeudi 19 février 2026**

|                                     |                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>12.02.2026 | L'an deux mille vingt-six,<br><b>Le dix-neuf février à vingt heures,</b>                                                                                                                                                     |
| DATE D’AFFICHAGE :<br>12.02.2026    | Le Conseil Municipal,<br>légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur René BOUAN.                                                                                                             |
| NOMBRE DE CONSEILLERS               | <b>Etaient Présents :</b> AILLET Louis, BOUAN Chantal, BOUAN René, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, MARTIN Françoise, MENIER Mireille, PLESTAN Sylvaine, PORCHER Aurélie, SCHMITT Thomas, SORGNIARD Catherine et SUIRE Thierry. |
| EN EXERCICE 15                      |                                                                                                                                                                                                                              |
| PRÉSENTS 12                         | <b>Excusés :</b> AUBIN William, RAULT Philippe (procuration à Sylvaine PLESTAN) et ROBISSOUT Josiane (procuration à Chantal BOUAN).                                                                                          |
| VOTANTS 14                          | <b>Secrétaire de séance :</b> PORCHER Aurélie                                                                                                                                                                                |

**Procès-verbal réunion du 15 janvier 2026 :**

Accepté à l’unanimité.

**Ordre du jour de la séance du 19 février 2026 :**

- Compte-rendu de réunions
- Adoption CFU (compte financier unique) de 2025
  - Budget commune
  - Budget annexe lotissement le Courtil Saint Pierre
- Budget commune 2026 : autorisation de l’encaissement des dons 2025 du CCAS
- Marché de travaux mairie et salle polyvalente : Lot 1 (Lessard TP) Avenant n°4
- Installation de rideaux à la salle polyvalente : Avenant au devis
- Syndicat Départemental d’Energie 22 :
  - Avenant à la convention de groupement d’achat d’énergie
  - Validation de l’étude de la commande K éclairage au niveau du parking salle polyvalente/mairie et de la rue des Prevayes
- Dinan Agglomération : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau et assainissement 2024 (RPQS)
- Informations diverses
- Questions diverses

**Compte-rendu de réunion de Dinan Agglomération**

Réunion du 27/01 : point important : approbation du Schéma de cohérence territoriale (urbanisme).

Réunion du 16/02 : point important : arrêt du PLUI (acte ce qui a été décidé jusque-là) avant consultation des Communes.

**Adoption CFU (compte financier unique) de 2025**

- Budget Commune
- Budget annexe lotissement le Courtil Saint Pierre

CFU définitifs non reçus sur l'application CDG-D d'Hélios (panne depuis le 05/02) : délibérations reportées.

### **Budget Commune 2026 : autorisation de l'encaissement de dons à l'attention du CCAS**

Suite à la dissolution du CCAS au 31/12/2025, le conseil municipal doit autoriser l'encaissement sur le budget communal 2026 des dons effectués à l'attention du CCAS en 2025, pour un montant total de 50 euros.

Compte d'imputation 756 (libéralités reçues).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **Autorise l'encaissement des dons reçus (50 €) sur le budget Commune.**

### **Marché de travaux mairie et salle polyvalente : lot 1 (Lessard TP) avenant n°4**

Dans le cadre du marché de travaux pour la restructuration de l'ensemble salle polyvalente et mairie, l'entreprise LESSARD TP, par le biais du cabinet BRA, nous présente un nouvel avenant au lot 1 du marché (Terrassement VRD) : Avenant n°4. Les travaux supplémentaires sont la reprise des enrobés pour la mise en conformité PMR des 2 issues de secours côté cour de service de la salle polyvalente et la pose d'un caniveau de seuil en pied d'accès du hall de la salle polyvalente.

|                                                                    |                        |                         |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Montant initial                                                    | 113 591,50 € HT        | 136 309,80 € TTC        |
| Avenant N°1 (montant en +/-)                                       | + 5 176,00 € HT        | + 6 211,20 € TTC        |
| Avenant N°3 (montant en +/-)                                       | + 221,00 € HT          | + 265,20 € TTC          |
| <b>Avenant N°4 (montant en +/-)</b>                                | <b>+ 2 551,00 € HT</b> | <b>+ 3 061,20 € TTC</b> |
| <b>Nouveau montant de marché</b><br>Compte tenu du présent avenant | <b>121 539,50 € HT</b> | <b>145 847,40 € TTC</b> |

Cette dépense supplémentaire sera inscrite en dépense d'investissement du budget communal 2026.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix POUR et 3 voix CONTRE (Sylvaine PLESTAN, Mireille MENIER et Philippe RAULT) :**

- **Valide l'avenant n°4 de 2 551 € HT soit 3 061,20 € TTC présenté par l'entreprise LESSARD TP pour le lot 1 du marché de travaux de l'ensemble mairie et salle polyvalente.**

### **Installation de rideaux dans la salle polyvalente : Avenant au devis**

---

Dans un souci d'économie, le type de Placoplatre dans la salle polyvalente a été changé en cours de travaux.

Ce changement a pour incidence une résistance de l'ossature du Placoplatre inférieure à celle initialement prévue, ce qui ne permet pas à l'entreprise ISOTISS de poser les rideaux avec les supports de fixation prévus dans le devis initial validé par le conseil municipal le 16 octobre 2025 (de 15 632€ HT).

L'entreprise ISOTISS nous propose un avenant avec de nouvelles fixations adaptées à la cloison en place pour un montant de 2 250€ HT soit 2 700€ TTC.

Cette dépense supplémentaire sera inscrite en dépense d'investissement du budget communal 2026.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix POUR et 3 voix CONTRE (Sylvaine PLESTAN, Mireille MENIER et Philippe RAULT) :**

- **Valide l'avenant d'un montant de 2 250 € HT soit 2 700 € TTC de l'entreprise ISOTISS.**

### **Syndicat Départemental d'Energie 22 :**

---

- Avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie

Le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- Intégration d'une clause sur le règlement général à la protection des données (RGPD),
- Précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- Précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- Suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

**Vu le projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie en annexe,**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Valide le projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie du SDE22.**

- Validation de l'étude de la commande K d'éclairage au niveau du parking salle polyvalente/mairie et de la rue des Prevayes

Le projet « d'éclairage public de la commande K d'éclairage Parking salle polyvalente/Mairie et de la rue des Prevayes sur votre commune de Saint Lormel » présenté par le syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 5 400,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement

calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 16 Décembre 2022 d'un montant de **3 250,00 €**.

Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie aux taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Valide le projet du SDE22 pour l'installation d'une commande K d'éclairage au niveau du parking salle polyvalente/mairie et de la rue des Prevayes dans les conditions présentées ci-dessus.**

### **Dinan agglomération : Présentation du RPQS eau et assainissement 2024**

---

En vertu de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, il revient au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement. Il est possible de présenter un document unique pour ces deux services.

Ces RPQS ont un double objectif :

- d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité des services et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de l'eau potable et de l'assainissement.

Ces rapports portent sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers des services d'eau potable et d'assainissement, conformément aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales, soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment la présentation du territoire desservi, le mode de gestion des services, l'estimation du nombre d'habitants desservis, la nature des ressources utilisées, les volumes prélevés sur chaque ressource, le nombre d'abonnements, le linéaire des réseaux de desserte, etc.,
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution des services de l'eau potable et d'assainissement, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Ces rapports sont présentés à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf (9) mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il s'agit de documents publics répondant à une exigence de transparence interne, mais aussi vis-à-vis de l'utilisateur. Ces documents réglementaires doivent ainsi être tenus à la disposition du public, dès sa transmission.

Ces rapports doivent également être transmis aux communes adhérentes pour être présentés à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1413-1, L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5,

**Vu** le décret n°95-635 qui définit la structure et le contenu de ces rapports et précise les indicateurs descriptifs et les indicateurs de performance,

**Considérant** que la compétence relative à l'eau et à l'assainissement est exercée par Dinan Agglomération,

**Considérant** que les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2024 ont été adoptés par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération le 27 octobre 2025, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 2 octobre 2025,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Prend acte de la présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2024.**

---

## Informations diverses

### **Lotissement « Le courtil St Pierre »**

La dernière vente a été actée. Un courrier de bienvenue sur notre commune a été adressé aux 10 nouveaux propriétaires (pli contenant les Réveils de Janvier et Février, le calendrier des manifestations 2026, la plaquette de présentation du RPI et un flyer des Portes ouvertes, un flyer de l'application Panneau Pocket).

### **Piégeage des frelons asiatiques :**

Dinan Agglomération relance cette année une campagne de piégeage du frelon asiatique.

Le Plan national de Lutte contre le frelon à pattes jaunes qui cadre en particulier le type de pièges à utiliser, demande dorénavant d'utiliser des pièges secs qui isolent les insectes de la solution attractive. Depuis mai 2025, l'ESAT 4 Vaulx Jardin de Corseul confectionne pour Dinan Agglomération des pièges à frelons à partir de réemploi de bidons provenant de l'entreprise broonnaise « La Galette de Broons » Ces nouveaux pièges seront mis à disposition des piégeurs volontaires du territoire.

Notre commune s'est inscrite pour organiser une réunion d'information en soirée avec distribution du matériel.

### **Vie scolaire :**

Le 2ème conseil d'école a eu lieu le 10 février en présence de Mme LE RET, notre nouvelle Déléguée Départementale de l'Education Nationale (DDEN).

L'effectif actuel du RPI est de 82 élèves (35 à St Lormel, 47 à Créhen).

Le prévisionnel à ce jour pour la rentrée de Septembre 2026 est de 73 élèves (32 à St Lormel, 41 à Créhen), un nouveau point sera effectué à l'issue des « Portes ouvertes ».

Les résultats des évaluations nationales mi-parcours sont très bons voire excellents notamment en fluence (lecture fluide de petits textes).

Toujours de nombreux projets en commun (tout le RPI) ou par classe avec notamment une sortie au Zoo de Trégomeur (entrées et trajet financés par l'amicale), cinéma, natation, voile, rencontres

sportives avec l'école de St Potan, je parraine ma rivière avec la Maison de la Rance, permis piétons, permis internet, le défi de la semaine sans écran ...).

Une amicale des parents d'élèves toujours très active qui mène plusieurs actions pour permettre le financement de certains projets.

#### **Vie associative :**

- dimanche 22 février « Les puces des couturières » à la salle de Créhen (Lormélimélo)
- samedi 7 mars « Soirée tartiflette » à la salle de Créhen (amicale des parents d'élèves)
- vendredi 13 mars « Portes ouvertes du RPI » de 17 h à 19 h

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie : très certainement dimanche 22 mars à 11h30 aux monuments aux morts.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

---

Pas de question.

La séance est levée à 21h26.

Prochain conseil municipal : jeudi 5 mars 2026

|                  |                                    |                                     |                                         |                |                     |                  |                 |
|------------------|------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------|----------------|---------------------|------------------|-----------------|
| AILLET Louis     | AUBIN William<br><br><i>Absent</i> | BOUAN Chantal                       | BOUAN René                              | DAUNAY Loïc    | LEBORGNE Régine     | MARTIN Françoise | MENIER Mireille |
| PLESTAN Sylvaine | PORCHER Aurélie                    | RAULT Philippe<br><br><i>Absent</i> | ROBISSOUT Josiane<br><br><i>Absente</i> | SCHMITT Thomas | SORGNIARD Catherine | SUIRE Thierry    |                 |